

## Postulat Florence Gross et consorts – REGIO : quel bilan après plus d'une année ?

### *Texte déposé*

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois testent une nouvelle forme d'organisation policière, et ceci sous forme d'un projet pilote prévu sur une durée de 24 mois. Ce projet vise à une police intégrée décentralisée en développant l'autonomie régionale.

La mise sur pied de patrouilles mixtes a vu l'alignement des compétences des agents de police sur celles des gendarmes, dont notamment des compétences judiciaires.

La mise en place de ce pilote sur le plan opérationnel doit permettre, selon le communiqué du Conseil d'Etat du 28 juin 2018, une optimisation des prestations à la population et aux autorités sans augmentation de coûts.

Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de fournir un premier bilan de ce pilote, comportant entre autres les éléments suivants :

- Une appréciation générale après une année de déploiement.
- Des résultats d'indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs.
- Un état des lieux de la répartition des encaissements des amendes (canton/communes).
- Un point de situation sur l'éventuelle modification/élargissement des compétences des polices intercommunales (compétences judiciaires).

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Florence Gross  
et 27 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Florence Gross (PLR) :** — Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois testent une nouvelle forme d'organisation policière. Ce concept nommé REGIO vise, opérationnellement, une police intégrée décentralisée. Un projet pilote de 24 mois est prévu durant lequel les ressources et les prestations de la Police cantonale et de la Police de l'Ouest lausannois sont mutualisées. Les patrouilles sur le terrain sont mixtes et leurs compétences alignées, ce qui signifie que les agents de la Police de l'Ouest obtiennent des compétences judiciaires. Ce projet pilote vise, entre autres, une optimisation des prestations, sans augmentation des coûts. Cela peut laisser penser à un premier pas vers la police unique, alors même que les Vaudois l'ont refusée en 2009.

Le dispositif sécuritaire vaudois doit certes être évolutif. Ce projet pilote pose néanmoins certaines interrogations, même opérationnelles, et c'est la raison du présent postulat. Si les deux polices doivent pouvoir se coordonner, les délégations de tâches et de compétences doivent être réellement effectives, entre autres dans la législation. Dès lors, avec ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat un premier bilan, au travers de diverses questions, après une année de mise sur pied du projet pilote. Je me réjouis d'en discuter en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**